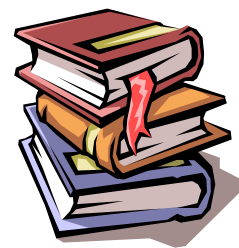


# PRESTATION EDUCATION 2017 - 2018

L'objectif de cette prestation est d'aider les familles dont un enfant, au moins, suit des études non rémunérées :



➤ Avant le baccalauréat :

Formations professionnelles (CAP, BEP et BAC/PRO)

Formations technologiques (BAC technologique, bac hôtellerie, bac musique et danse et brevet de technicien)

Formations d'aide soignante et d'auxiliaire de puéricultrice

➤ Après le baccalauréat conduisant à un diplôme national ou à un titre universitaire

➤ A domicile pour les enfants handicapés

## Bénéficiaires

- Personnel militaire ou civil en activité ou en position de congé parental
- Orphelins de père et de mère
- L'enfant doit être à charge fiscale du ressortissant (la limite d'âge est fixée à 25 ans au 31 Décembre 2017)
- Calcul du QF : Revenu Fiscal de Référence 2015 (Avis Imposition 2016)  
nombre de personnes à charge

**Quotient familial ≤ à 8 888 Euros**

## La prestation

- Aide accordée sous condition de ressources liée au quotient familial.
- Ou prise en charge partielle (**600 € maximum**) des intérêts bancaires du prêt étudiant souscrit à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2017**. Dans ce cas, aucune condition de ressources n'est exigée mais le **droit à l'aide est exclu**.

## Délais

- **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 Septembre 2017**
- Les certificats de scolarité peuvent être adressés postérieurement au dépôt du dossier

## Pièces à joindre au dossier

- Avis imposition 2016 sur les revenus 2015, RIB ou RIP, justificatifs du logement de l'enfant hors domicile (bail + quittance de loyer) et certificat de scolarité, livret de famille
- et pour la prise en charge partielle des intérêts bancaires : le tableau d'amortissement du prêt et les justificatifs de versement des remboursements de prêt.

Les dossiers sont à retirer à  
**l'Antenne d'Action Sociale de  
Castelnaudary**



**Antenne d'Action Sociale de Castelnaudary**  
☎ : 04 68 23 76 61    Assistant de Service Social  
☎ : 04 68 23 76 64    Assistant de Service Social